



Commission paritaire de la fourrure et de la peau en poil

1480500 Tanneries de peaux

Durée du travail

Date de signature	CCT N° d'enreg.		Date de fin
23.01.1985	12.193	La promotion de l'emploi (et de la teinture de pelleteries autres que le lapin)	-
22.11.2002	65.520	La diminution de la durée du temps de travail	-



Durée du travail:

Durée du travail hebdomadaire moyenne: 38 h.

10 Jours fériés légaux (art.1 AR 18/04/1974):

Jour de l'an (1/1),
Lundi de Pâques,
Fête du Travail (1/5),
Ascension,
Lundi de Pentecôte,
Fête nationale (21/7),
Assomption (15/8),
Toussaint (1/11),
Armistice (11/11),
Noël (25/12).

20 Jours de vacances légales:

Le nombre de jours de vacances légales auxquels le travailleur a droit est calculé annuellement en fonction de la somme des jours de travail effectivement prestés et des jours de travail assimilés pendant l'exercice de vacances.